



## Calendrier de l'avent 2014 de l'Institut Coppet vendredi 12 décembre

*Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps*

par Adolphe Imbert

**C**her ami de l'Institut Coppet,

Vous vous apprêtez à lire un extrait de Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps, par Adolphe Imbert. J'espère que vous apprécierez sa lecture en ces fêtes de fin d'année.

Si le sujet vous intéresse et que vous voulez continuer à lire ce livre, c'est très simple : Vous pouvez vous le procurer

[Au format papier](#)

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année,

Damien Theillier

*Le droit au travail et l'intervention de l'État. — La liberté du travail. — Les maux et leur disparition dans le régime de liberté.*

Nous avons l'intention de rassembler en un chapitre les diverses appréciations de Bastiat sur la théorie fameuse du droit au travail.

Dans l'étude d'une œuvre où tout se pénètre et où tous les phénomènes de la vie sociale sont solidarisés, il n'est pas absolument nécessaire de rassembler séparément des théories qui se rencontrent constamment.

Aussi nous contenterons-nous d'un assez bref résumé.

Un homme suivant son intérêt personnel a la liberté d'apporter ses capacités à telle ou telle occupation qui lui convient. Aucune obligation, comme il est préconisé dans certaines Salentes idéales, ne doit être imposée dans cet ordre d'idées à un homme libre.

La loi de vie, dit Bastiat, que tout homme a en lui, le poussera à travailler pour acquérir, car c'est dans le travail ou plutôt dans l'utilité de l'effort qu'est l'origine de la valeur qu'il voudra acquérir, mais il ne faut pas que son travail soit entravé dans son développement par des restrictions légales ou des associations à règles inviolables.

Sur le grand marché du travail, chacun doit venir librement, pour apporter l'utilité maximum que chacun aura librement choisie, et la société autant que l'individu profitera de cette recherche libre d'une grande utilité individuelle qui tendra vers l'utilité sociale maximum.

Il faut que la production soit libre ; il faut aussi que l'échange, cet autre droit essentiel de l'homme, soit libre. Le marché du travail doit être le plus largement ouvert et les discussions du contrat doivent, elles aussi, être libres.

L'homme a le droit de vendre son travail au prix qui lui convient, et si l'ouvrier par cette liberté se nuit à lui-même, c'est dans cette liberté qu'il trouvera le remède, et non dans une loi qui le retient à l'atelier par des dispositions légales oppressives.

Quoiqu'il en soit, Bastiat n'a jamais eu l'idée de contester ce fameux droit au travail qui est réclamé aussi fortement.

Mais il ne veut pas que l'État s'arroge le droit de prendre, sur les capitaux déjà à peine suffisants, de quoi fournir du travail à ceux qui en manquent. Il y a à cela une raison de justice et une raison d'utilité, car enfin à quoi aboutissent les systèmes proposés, sinon à de médiocres résultats.

Aussi il est bien puéril de faire autant de bruit et de si souvent jeter aux oreilles des travailleurs ces phrases à effets et ces formules creuses : droit au travail, droit à la vie.

Il ne saurait y avoir une créance ou une dette, il doit y avoir la liberté.

À M. de Lamartine, Bastiat écrit :

*« Je vous dirai, en empruntant vos propres expressions, ces idées ne sont si sonores que parce qu'il n'y a rien dedans que du vent et de la tempête. »*

Lorsqu'il développera cette question et lorsqu'il appréciera par exemple les théories de Louis Blanc — les rêves de rémunération égale quel que soit le travail fourni, cet égalitarisme dans un des facteurs de la production — il ne trouvera que des critiques sévères de toutes les entraves à cette liberté du travail qu'il souhaite.

Il stigmatisera cette prime à la paresse si maladroitement accordée à tous, et lorsqu'on lui parlera du fameux point d'honneur, il s'écriera ironiquement :

*« Il a plu à la Providence de placer dans l'individu les besoins et leurs conséquences, les facultés et leurs conséquences, créant ainsi l'intérêt personnel, autrement dit l'instinct de la conversation et l'amour du développement comme le grand ressort de l'humanité. M. Vidal va changer tout cela. Il a regardé l'œuvre de Dieu et il a vu qu'elle n'était pas bonne. En conséquence, partant de ce principe que la loi et le législateur peuvent tout, il va supprimer par décret l'intérêt personnel. Il y substitue le point d'honneur ; ce n'est plus pour vivre, faire vivre et élever leur famille que les hommes travaillent, mais pour obéir au point d'honneur, pour éviter le fatal poteau comme si ce nouveau mobile n'était pas encore de l'intérêt personnel d'une autre sphère. »*

C'est donc toujours l'intérêt personnel qui jouant comme jouent les lois économiques dans le régime de liberté, rétablit l'équilibre.

Il se peut évidemment qu'il n'y ait pas du travail pour tous et qu'il en résulte des maux indéniables ; mais par la baisse des salaires et des profits, la diminution de la part de chacun à la masse, la diminution des naissances, le niveau harmonieux se rétablira. Il peut y avoir souffrance dans le corps social, c'est certain.

Bastiat n'est pas l'optimiste éternellement souriant et béat, mais ajoute-t-il, *« je ne crois pas que la société puisse éviter ces maux en proclamant le droit au travail »*.

Bien plus, l'État prenant, ainsi qu'il est dit plus haut, des capitaux insuffisants déjà pour donner du travail à ceux qui en manquent, *« fait le plein d'une part en faisant le vide de l'autre »*.

Il trouble l'action des capitaux, le gêne, établit une distribution de salaires inéquitable, car elle n'a pas comme communes mesures la capacité et la moralité. En un mot, il aggrave des souffrances peut-être inévitables, mais qu'un régime de liberté fait promptement cesser, en ayant en outre l'immense avantage de forcer à prévoir.

Rien donc dans tous les systèmes proposés n'est à retenir : la condamnation définitive est prononcée. Pour Bastiat, dans le monde réel régi par la loi des intérêts, le droit au travail n'est et ne doit être que la liberté du travail.

Cette lecture vous a plu ?

Découvrez la suite dans *Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps* – Disponible

[Au format papier](#)

Retrouvez dès demain un nouvel extrait dans votre boîte email.